



COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

Rue du Moléson 19
1669 Albeuve

tél. 026 928 40 40
email commune@haut-intyamou.ch

Élections complémentaires au Conseil communal

A la suite des démissions de Madame Karine Beaud-Ropraz, Conseillère communale, et Madame Corine Sigrist, Conseillère communale et Vice-Syndique, le Conseil communal convoque le corps électoral de la commune de Haut-Intyamou en vue d'une élection complémentaire, **le dimanche 22 novembre 2026**, afin de repourvoir les sièges vacants.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le/s nom/s de candidat/e/s doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal de Haut-Intyamou à Albeuve, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actif/ves **jusqu'au lundi 12 octobre 2026 à 12h00**.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom est éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

L'élection aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au 1^{er} tour, majorité relative au second tour). Un éventuel second tour est fixé au **dimanche 13 décembre 2026 à 12h00**.

Si le nombre des personnes candidates de toutes les listes déposées est égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir, les personnes candidates sont proclamées élues, sans scrutin.

Si, après la proclamation des personnes élues tacitement, il reste des sièges vacants, la convocation du corps électoral de la commune de Haut-Intyamou est maintenue, et le scrutin a lieu selon les règles de l'élection sans dépôt de liste.

Pour l'élection sans dépôt de liste, le corps électoral peut voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

Albeuve, le 15.09.2026